FRANSYLVA

SYLVICULTEURS DE VENDÉE

COTISATION 2021

Pour une superficie totale (boisée et non boisée)
1ercas:
Superficie inférieure à 10 ha boisée et non boisée : forfait de base 28 € _____ ☐

2ème cas:
Superficie supérieure à 10 ha boisée et non boisée :
forfait de base 28 € + 1,45€ par hectare supplémentaire _____ ☐

Bien vouloir établir votre chèque à l'ordre de :
Sylviculteurs de Vendée

Pour la revue nationale de la forêt privée: FORETS de FRANCE: l'abonnement est de 58 €
A régler *directement : Service des abonnements de Forêts de France-* ATC 23 *rue Dupont des Loges - 57000 – METZ*

TRES IMPORTANT : *L.'assurance Groupe R.C. Propriétaires forestiers peut aussi couvrir les haies des parcelles non boisées.*
*La Compagnie d'Assurance **EXIGE** – pour que la garantie puisse jouer en cas de sinistre –*
la désignation complète des parcelles assurées (bois, haies, étang) soit :
commune, section, numéro, superficie.
Ce qui explique notre insistance à vous demander ces précisions.

NOM du PROPRIETAIRE ……

Adresse : ……

……

Tél……**Courriel**……**@**……

Commune	Section	N°	Superficie	Boisée	Non Boisée
		TOTAL			

SYLVICULTEURS DE VENDEE
238 bd Louis Blanc – 85000 La Roche-sur-Yon
Tél. : 02.51.62.74.71 – email : sylviculteurs85@orange.fr
Permanence : le 2ème jeudi du mois sur RV
Secrétariat : tous les lundis, mardis et jeudi matin

« Une forêt privée gérée et préservée par un réseau de femmes et d'hommes compétents au service des générations futures »